Le Temps

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

{BnF Gallica

I. Le Temps. 1926-12-08.

1/ Les contenus accessibles sur le site Gallica sont pour la plupart des reproductions numériques d'oeuvres tombées dans le domaine public provenant des collections de la BnF. Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 :
- La réutilisation non commerciale de ces contenus ou dans le cadre d'une publication académique ou scientifique est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et notamment du maintien de la mention de source des contenus telle que précisée ci-après : « Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France » ou « Source gallica.bnf.fr / BnF ».
- La réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service ou toute autre réutilisation des contenus générant directement des revenus : publication vendue (à l'exception des ouvrages académiques ou scientifiques), une exposition, une production audiovisuelle, un service ou un produit payant, un support à vocation promotionnelle etc.

CLIQUER ICI POUR ACCÉDER AUX TARIFS ET À LA LICENCE

2/ Les contenus de Gallica sont la propriété de la BnF au sens de l'article L.2112-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

3/ Quelques contenus sont soumis à un régime de réutilisation particulier. Il s'agit :

- des reproductions de documents protégés par un droit d'auteur appartenant à un tiers. Ces documents ne peuvent être réutilisés, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.
- des reproductions de documents conservés dans les bibliothèques ou autres institutions partenaires. Ceux-ci sont signalés par la mention Source gallica.BnF.fr / Bibliothèque municipale de ... (ou autre partenaire). L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces bibliothèques de leurs conditions de réutilisation.

4/ Gallica constitue une base de données, dont la BnF est le producteur, protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

5/ Les présentes conditions d'utilisation des contenus de Gallica sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

6/ L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur, notamment en matière de propriété intellectuelle. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

7/ Pour obtenir un document de Gallica en haute définition, contacter **utilisation.commerciale@bnf.fr**.

LE DEVOIR SOCIAL

Le danger et la misère des « sidis »

Monsieur le directeur,

Les « sidis », c'est le nom qu'a imaginé l'instinctive et simpliste xénophobie populaire pour désigner indistinctement tous les indigènes de l'Afrique du nord, Kabyles et Arabes d'Algérie, Tunisiens et Marocains, qui viennent, si nombreux depuis la guerre, chercher du travail en France.

Cette antipathie de la foule est, en l'espèce, à la fois excessive et justifiée. Il y entre, à haute dose, de l'incompréhension, de la répulsion irraisonnée, un mépris qui ne discerne pas, mais aussi une crainte à laquelle trop de faits sont venus donner des motifs précis. Les façons de vivre des émigrants africains révèlent une âpreté et des rudesses qui nous choquent. Ils sont pour la plupart malpropres. On leur reproche d'être des colporteurs de maladies contagieuses d'autant plus actifs qu'ils mènent une existence nomade, changeant d'usine et de garni plus souvent que de linge... Puis il y a ceux qui ont dévié vers le bas mercantilisme ou qui se sont adaptés d'une manière trop spéciale à la vie parisienne, ceux qui n'ont pas eu besoin de savoir lire pour copier les personnages de Francis Carco et qui surgissent sur les boulevards, dès que tombe le soir, comme d'inquiétantes incarnations de Jésus la Caille ou de Pépé la Vache... Pour tout dire, il est trop fréquemment question des « sidis » dans la rubrique des vols, des rixes, des délits crapuleux et des assassinats. On oublie qu'ils sont 130,000 en France, dont 40,000 à Paris et dans la banlieue, et qu'il suffit de quelques centaines d'individus violents ou vicieux pour encombrer les faits divers et la chronique des tribunaux.

On oublie aussi, ou plutôt on ignore cette autre circonstance atténuante : leur misère. Venus, pour un grand nombre, des communes mixtes d'Algérie où la tutelle administrative contrôle et réglemente d'assez près tous les actes des indigènes, ils ont trouvé en France une liberté qui était moins la liberté que l'abandon, un abandon à peu près total, qui les laissait à la merci de toutes les exploitations comme de toutes les tentations et de toutes les contaminations. Depuis quelques mois seulement peut commencer de fonctionner avec un rendement effectif l'organisme de surveillance, d'assistance et de protection qu'il a fallu construire de toutes pièces à leur usage.

C'est de cet organisme — le service des affaires indigènes nord-africaines, créé par le Conseil municipal de Paris — et aussi des œuvres d'initiative privée qui l'aident déjà ou dont il appelle la collaboration, que je souhaite vous entretenir aujourd'hui. Une heureuse fortune a voulu que la municipalité comptât parmi ses membres l'un des hommes les mieux informés qui soient des questions algériennes. Le service des affaires indigènes nord-africaines, installé rue Lecomte dans une école désaffectée du 17e arrondissement, est l'œuvre de M. Pierre Godin, secondé par trois de ses collègues, MM. Besombes, Emile Massard et Paul Fleurot. Je crois pouvoir dire sans hésiter que son organisation, aujourd'hui tout à fait au point, correspond parfaitement à la situation qu'il a mission de redresser. Et il suffit d'observer cette situation pour reconnaître que ce n'est pas là un mince éloge.

Nos sujets algériens viennent en France à peu près librement. Les protégés tunisiens et marocains sont astreints à quelques formalités de surcroît, mais qui ne les gênent guère. Cette admission de fait des uns et des autres à la libre pratique est, en somme, une conséquence normale de notre situation économique. Puisque la France est devenue un pays d'immigration, puisque la rareté de sa main-d'œuvre l'obligeait à appeler du dehors des centaines de milliers de travailleurs, il était tout naturel qu'elle ouvrît ses frontières largement et de préférence à ses coloniaux. Et il n'est pas plus surprenant que les salaires pratiqués dans la métropole — cinq à six fois plus élevés que ceux dont les indigènes bénéficiaient avant guerre en travaillant sur les terres des colons — aient agi sur eux comme une irrésistible force d'attraction. C'est pourquoi, sans doute, la seule immigration algérienne, qui nous avait fourni en 1921 17,000 ouvriers, passait brusquement en 1922 au chiffre de 45,000 hommes.

On avait exigé de cette foule, à l'embarquement, des certificats d'embauchage. On espérait donc qu'elle se répartirait pour ainsi dire automatiquement. Mais on avait compté sans l'ingéniosité de certains aigrefins, qui avaient monté en grand le trafic des certificats fictifs. De véritables agences s'étaient organisées, qui vendaient aux naïfs « sidis », pour quelques centaines de francs, soit des certificats de complaisance obtenus à l'insu des industriels, soit même des certificats entièrement faux depuis l'en-tête du papier de l'embaucheur imaginaire jusqu'à la légalisation parfaitement imitée de sa prétendue signature. Quatre mille Kabyles arrivaient en quelques mois pour une maison qui pouvait à peine en occuper deux cents, tandis que d'autres, encore plus nombreux, cherchaient vainement par les rues l'usine inexistante où ils se croyaient engagés. Ce fut le commencement du désordre, et des épreuves des malheureux Africains qui ne trouvaient même personne à qui conter leur mésaventure, car la langue kabyle, absolument différente de l'arabe, n'avait pas d'interprète à la préfecture de police!

Beaucoup ont dû se contenter des embauchages au jour le jour, obtenus en abandonnant parfois au contremaître une partie du salaire. D'autres sont tombés dans le vagabondage ou dans les métiers équivoques. Certains, les plus avisés et les moins scrupuleux, font fortune actuellement en exploitant leurs compatriotes comme tenanciers de garnis et marchands de vins. Croirait-on qu'il existe aujourd'hui même dans Paris 96 bouges où le « meublé » pour Kabyles se complète d'un débit de boissons et qui sont tenus ou gérés par des Africains?

Rien n'ayant été préparé pour loger les indigènes convenablement, ils s'entassent dans les taudis les plus sordides, les plus malsains, où par surcroît on leur fait payer un prix exorbitant. A Gennevilliers, par exemple, dans certaines baraques de ce qu'on appelle le village arabe des Grésillons, un lit défoncé dans un dortoir se paye 30 francs par mois. Ailleurs, le droit de coucher à quatre dans une cave sans jour s'achète 48 francs par tête et par mois. On devine comment peuvent se porter après quelque temps les malheureux gîtés dans ces trous. Ces hommes dont on appréhende que l'affluence parmi nous ne finisse par compromettre la santé publique, ils ignoraient du moins la tuberculose. Or, combien en est-il déjà qui l'ont contractée en France, et que nous avons dû rapatrier après des soins insuffisants, au risque de contaminer la famille qu'ils vont rejoindre et le village où ils vont rentrer? S'il y a danger, il n'est pas seulement pour nous. Il menace aussi la santé de l'Algérie et de nos deux grands protectorats.

Surtout, à voir les choses de plus haut, il s'agit d'un péril moral, d'un péril pour le prestige français dans l'opinion musulmane, qui n'ignore rien de la condition des Africains en France, et qui attend que nous la réformions avec cette humaine fermeté qu'elle a accoutumé de révérer en nous.

Aussi le service de la rue Lecomte est destiné à surveiller les indigènes, mais tout autant, sinon plus, à les protéger et à les assister. Rattaché à la préfecture de police, il est pourtant dirigé par un fonctionnaire venu d'Algérie et formé dans l'administration et l'inspection des communes mixtes, M. Girolami. Il fallait tout d'abord donner à la nouvelle organisation le moyen de pénétrer dans la vie intime des « sidis », d'observer leurs actes, de les renseigner sur leurs obligations et sur leurs droits, d'entendre leurs plaintes. Cette mission incombe à une brigade de douze agents, qui comprennent et parlent couramment les dialectes africains, et en particulier le kabyle. Il était presque aussi urgent d'établir une liaison — sans intermédiaires suspects — entre les indigènes sans travail et les maisons susceptibles de les employer. C'est à quoi pourvoit un bureau spécial de placement, dirigé par un ancien fonctionnaire arabisant. Les Africains qui ont besoin de soins médicaux ne se décident pas facilement à se rendre aux consultations de l'hôpital. Ils trouvent maintenant, rue Lecomte, un dispensaire parfaitement organisé, où ils peuvent s'expliquer à leur aise.

Pour tirer l'indigène du danger et de l'abjection du taudis, l'observation enseigne qu'il convient de créer des foyers d'un type spécial. Venus en France sans leurs familles, les Africains répugnent à vivre seuls, en chambre de garçon. Ils aiment à se loger par deux, trois ou quatre, originaires du même village ou camarades d'atelier. Généralement sobres et économes tant qu'un logeur ne leur a pas imposé la fréquentation de son débit, ils préfèrent à la cuisine du restaurant celle qu'ils peuvent faire eux-mêmes dans leur chambre. Il existe actuellement quatre foyers aménagés d'après ces données. L'un des meilleurs, celui de Colombes, a été créé par Mme Félix Lejars, qui avait déjà, comme vice-présidente générale de l'Union des femmes de France, et d'entente avec Si Kaddour ben Ghabrit, fondé un petit dispensaire modèle dans les dépendances de la mosquée. Dans ces foyers, les indigènes trouvent, moyennant le modique loyer de deux francs par jour, des chambres parfaitement saines où ils peuvent à leur guise former leurs petits groupes. Une sorte d'épicerie met à leur disposition, à bon compte, les produits qu'ils affectionnent, notamment le couscous. Une salle commune permet de les réunir périodiquement, soit pour la célébration de leurs fêtes traditionnelles — solennités coraniques, fête du mouton, etc., — soit pour des séances récréatives ou instructives, soit même pour de véritables cours du soir, consacrés à leur donner les notions sommaires les plus utiles, par exemple à leur apprendre à vérifier leurs feuilles de paye. Il est clair que du jour où les installations de ce genre seront assez nombreuses, le service des garnis ne sera plus dans l'impossibilité où il est aujourd'hui de sévir contre les taudis faute de logements vacants. Il convient donc d'orienter dans ce sens les bonnes volontés, en particulier celles des chefs d'industries qui apprécient la main-d'œuvre africaine et souhaiteraient la stabiliser. Dans ce dessein, le service des affaires indigènes construit, rue Lecomte, un foyer-type, étudié d'après les observations faites sur le fonctionnement des quatre premiers.

Les hôpitaux de Paris sont souvent encombrés. Il n'est pas possible d'y installer des salles spéciales pour les Africains, dont le voisinage n'est pas toujours agréable aux autres malades, et qui, de leur côté, voudraient bien rester entre eux. Un comité s'est fondé récemment en vue de la création à Paris d'un hôpital franco-musulman de 200 lits. C'est encore M. Pierre Godin qui le préside avec le patronage du ministre de l'hygiène. Il faudrait pour les tuberculeux un sanatorium, dans le Midi ou de préférence en Algérie. Le projet est à l'étude.

Tel est l'ensemble des dispositions dont l'accomplissement progressif apaisera à la fois les inquiétudes de Paris, les doléances des Africains et l'anxiété musulmane. Elles sont conçues d'après une vue juste. L'action officielle s'y exerce avec compétence, et aussi avec une rare intelligence des limites de son efficacité, avec le soin fort habile de susciter et d'encourager les concours spontanés qui pourront seuls l'amplifier à la mesure de l'effort nécessaire. Il me semble que pareille méthode est d'une originalité assez neuve, et fort louable.

JEAN DE PIESSAC.

NOUVELLES DU JOUR

A la commission des finances de la Chambre

La commission des finances de la Chambre s'est réunie hier à la fin de la journée pour entendre le président du conseil au sujet de deux amendements à la loi de finances proposés l'un par M. Champetier de Ribes, l'autre par M. Malvy.

L'amendement de M. Champetier de Ribes est ainsi conçu :

Article 1er. L'article 16 de la loi du 3 août 1926 est complété par l'adjonction d'un avant-dernier alinéa ainsi conçu :

« Une déduction de 20 0/0 est opérée sur le montant brut du revenu dans le calcul de l'impôt, en considération du dépérissement et des frais de reconstitution de l'épargne nationale. »

Art. 2. L'article 17 de la loi du 3 août 1926 est modifié comme suit :

« Le droit de transmission est fixé : à 0 fr. 60 sans décime pour les titres au porteur des actions françaises, pour les titres nominatifs ou au porteur étrangers visés au paragraphe 2 de l'article 31 de la loi du 29 mars 1914 et pour les droits incorporés visés à l'article 24 de la loi du 28 décembre 1922; à 0 fr. 50 sans décime pour les titres au porteur des obligations françaises. »

Art. 3. L'article 17 de la loi du 3 août 1926 est complété comme suit :

Est ramené à 0 fr. 80 0/0 sans décime le taux du droit fixé pour la transmission des titres nominatifs des actions ou obligations françaises, fixé à 0 fr. 90 0/0 par l'article 41 de la loi du 23 mars 1914 et porté à 1 fr. 08 0/0 par l'article 3 de la loi du 29 mars 1924.

Art. 4. Est ramené à 0 fr. 80 0/0 sans décime le taux du droit applicable à la conversion au porteur de titres nominatifs d'actions ou obligations françaises fixé à 2 0/0 par l'article 49 de la loi du 25 juin 1920 et porté à 2 fr. 40 0/0 par l'article 3 de la loi du 29 mars 1924.

M. Poincaré a déclaré que cet amendement répondait à des idées qui étaient les siennes, mais que dans la discussion présente, en raison de la diminution dans les recettes (450 millions de francs environ) qui résulterait de son adoption, il lui était matériellement impossible de l'accepter.

Le président du conseil a ajouté toutefois qu'il était disposé, l'amendement étant disjoint, à l'étudier d'accord avec son auteur. M. Poincaré a dit que, dès à présent, il acceptait un des paragraphes de cet amendement qui ramène à 0,80 centimes 0/0 le taux du droit applicable aux conversions au porteur des titres nominatifs fixé actuellement à 2 fr. 40 0/0 par la loi du 29 mars 1924.

M. Champetier de Ribes a accepté la disjonction des deux premiers paragraphes de son amendement.

Dans ces conditions, M. Poincaré a déclaré qu'il ne ferait pas d'opposition au troisième paragraphe, qui ramène à 0,80 0/0 le taux du droit fixe pour la transmission des titres nominatifs fixé à 1,08 0/0 par la loi du 29 mars 1924.

Quant à l'amendement de M. Malvy, ayant pour objet d'apporter un dégrèvement des petites cotes foncières, M. Poincaré a déclaré qu'il aurait préféré que la question fût réservée pour l'an prochain, en raison surtout des difficultés d'ordre pratique, mais qu'il pensait pouvoir proposer à la commission un texte qui se substituerait à celui de M. Malvy et qui aurait pour conséquence d'apporter un dégrèvement pour les propriétaires exploitant eux-mêmes et non assujettis à l'impôt général sur le revenu. Sur la cote elle-même, la réduction serait de moitié pour les cotes en principal de 100 francs et au-dessous, et elle serait uniformément de 50 francs pour les cotes en principal de plus de 100 francs. Le tout à condition que la somme du revenu cadastral des propriétés non bâties et du bénéfice agricole forfaitaire n'excède pas 4,000 francs.

Le budget de 1927 au Sénat

La commission sénatoriale des finances en aura terminé cet après-midi avec l'examen du budget des dépenses.

Réunie hier sous la présidence de M. Paul Doumer, elle a adopté, sur le rapport de M. Billiet, le budget de l'Imprimerie nationale.

Pour le budget de l'intérieur, qu'elle a ensuite voté, sur le rapport de M. Marraud, elle a ratifié toutes les augmentations de crédits votées par la Chambre pour les services de la police. Elle a supprimé, conformément aux conclusions de la commission des économies, les crédits relatifs à la direction de l'Algérie. Elle a chargé le rapporteur général et le rapporteur spécial de présenter devant le Sénat des observations sur les mises en disponibilité illégales de certains préfets, lesquelles se traduisent quelques années plus tard par des décisions judiciaires préjudiciables au Trésor.

Sur un rapport de M. Abel Gardey, elle a voté le budget annexe des poudres.

M. Henry Roy a fait adopter le budget des manufactures de l'Etat en Alsace et Lorraine.

Enfin sur un rapport de M. Bouctot, elle a statué sur les divers chapitres du budget annexe des P. T. T.

Il ne reste plus que le budget du ministère des finances à examiner. La commission compte aborder dès vendredi les articles de la loi de finances qu'elle se propose d'examiner au fur et à mesure de leur adoption par la Chambre, ainsi qu'elle l'a fait pour le budget des dépenses.

L'obstruction communiste à la Chambre

La Chambre commence, aujourd'hui, l'examen de la loi de finances.

Le budget des recettes sera-t-il voté en temps utile, comme l'a été le budget des dépenses?

Tout porte à croire que socialistes et communistes vont, à nouveau, joindre leurs efforts pour retarder le plus possible les travaux de la Chambre.

Nous avons indiqué, dans nos comptes rendus des dernières séances, les moyens d'obstruction employés par l'extrême gauche : demandes de renvoi, de suppression de chapitres, amendements, demandes de scrutin, en plus d'interventions à propos de tout et de rien.

Quelques chiffres pour fixer les idées à cet égard.

Du 13 novembre au 3 décembre, la Chambre a consacré 30 séances à la discussion budgétaire.

Au cours de ces séances, on relève un total de 293 interventions importantes à l'actif de l'extrême gauche : 156 interventions de la part des socialistes, qui sont 97, et 137 de la part des communistes, qui ne sont que 28, ce qui fait une moyenne de 5 interventions de la part de chaque membre de ce dernier groupe.

Parmi les communistes, M. Piquemal a pris 17 fois la parole, M. Clamamus 15 fois, M. Berthon 13 fois, MM. Baroux et Duclos 11 fois, MM. Vaillant-Couturier et Ernest Lafont — on se rappelle l'incident violent provoqué par ce dernier — 10 fois.

Les membres de l'extrême gauche auraient pu s'abstenir de prendre une telle part aux débats, puisqu'ils sont décidés à ne pas voter le budget.

Or si l'on attribue une durée moyenne de 10 minutes à chacune des 293 interventions signalées plus haut, on arrive à un chiffre d'environ quarante-huit heures.

La Chambre ayant siégé, en moyenne, sept heures par jour, l'obstruction socialiste et communiste représente un retard de sept jours pour le vote du budget.

Enfin, 25 scrutins ont eu lieu à la demande des communistes et 17 à la demande des socialistes. Au total 42 scrutins. Chaque scrutin, sans pointage, réclamant au moins un quart d'heure, ce total équivaut à une perte de 10 heures, soit deux longues séances d'après-midi.

Donc sept jours pour les discours, un jour au moins pour les scrutins, on voit que, si les socialistes et les communistes avaient gardé le silence que leur imposait leur attitude en matière budgétaire, l'examen du budget des dépenses aurait pu être terminé, non le samedi 4 décembre à 3 heures du matin, mais le 25 novembre à la fin de l'après-midi.

La taxe sur les légalisations

Par décret, le taux de la taxe établie par l'article 106 de la loi du 13 juillet 1925 sur les légalisations de pièces faites au ministère de la justice est porté à dix francs, sans décimes.

Le payement de la taxe est constaté au moyen de l'apposition d'un ou de plusieurs timbres mobiles.

Les mesures de sécurité dans la région sud-est

Nous avons signalé récemment que le gouvernement avait décidé de prendre un certain nombre de mesures pour assurer la sécurité de la région sud-est où l'on pouvait redouter des incidents entre fascistes et antifascistes. C'est ce qui a motivé le déplacement de différentes unités.

Dans un communiqué fait hier soir, le ministère de la guerre précise que « le retour des soldats du Maroc et la nouvelle mise en place des unités ont entraîné, ces jours derniers, dans la 15e région, des mouvements de troupes aujourd'hui achevés ».

Quoi qu'il en soit, M. Simon Reynaud, député républicain socialiste de la Loire, a télégraphié au président de la Chambre pour l'informer de son intention d'interpeller le gouvernement, à la prochaine séance de la Chambre, sur les mouvements de troupes qui viennent d'avoir lieu.

La Fédération républicaine à Montélimar

Poursuivant sa campagne de propagande, l'Union républicaine drômoise avait organisé hier soir, à Montélimar, une importante manifestation sous la présidence de M. Joseph Pouzin, ancien député de la Drôme.

M. Duval-Arnould, député de la Seine, membre du comité exécutif de la Fédération républicaine, y a fait un exposé complet du programme social de ce parti. Parlant ensuite des problèmes agricoles de l'heure présente, et notamment de l'exode rural, l'orateur a dit :

L'immigration elle-même ne saurait parer au dépeuplement, à moins de lui laisser prendre l'allure d'une invasion destructrice de la race et d'admettre les éléments les plus indésirables.

Il faut donc rendre à la famille française sa fécondité d'autrefois. Mais voilà une réforme qu'on ne fera pas par décret. Le problème est avant tout moral. La loi, pourtant, y peut beaucoup, en se faisant d'abord moins injuste, puis secourable au père courageux de nombreux enfants.

La famille est, en même temps que la cellule sociale, la base économique de la vie agricole. Sans la famille féconde, il est vain d'engraisser les champs; la terre la plus fertile ne donnera du pain que si d'abord elle a produit des hommes.

M. de Lasteyrie a traité ensuite la question des dettes interalliées, au sujet desquelles l'ancien ministre des finances s'est prononcé nettement contre la ratification de l'accord de Washington.

Je ne puis croire, a-t-il dit, qu'il se trouve au Parlement une majorité disposée à ratifier un accord qui constitue pour l'avenir de notre pays une menace grave.

En dehors de toute considération d'ordre moral, l'absence de toute clause de transfert soulève des impossibilités d'ordre matériel.

La dette américaine représente, pour la presque totalité, les achats d'obus, de munitions, de vivres que le gouvernement français a effectués aux Etats-Unis. Ce sont ces produits qui ont été transférés en France; ce ne sont pas les dollars qui ont servi à les acheter.

Comment la France peut-elle aujourd'hui rembourser aux Etats-Unis des dollars qu'elle n'a pas et dont l'acquisition sur le marché des changes risque de provoquer une crise de sa monnaie? De toute évidence, elle ne peut s'acquitter vis-à-vis de l'Amérique qu'en lui offrant les produits de son sol ou de son industrie.

Or, par l'adoption du régime sec, le gouvernement de Washington a fait fermer complètement la porte à nos vins et à nos eaux-de-vie; par l'application de son tarif douanier, il a étroitement limité l'entrée de nos produits de luxe, les seuls que nous demandent les Américains...

Comment, dès lors, régler le problème des transferts? Il ne peut être résolu, et nous ne pourrons payer les Américains que dans la mesure où ils consentiront à recevoir nos produits. Un accord commercial est donc le corollaire indispensable de tout accord financier. La France doit obtenir pour la sauvegarde de sa monnaie les garanties que les alliés ont accordées à l'Allemagne pour la défense de son reichsmark.

Ces discours ont été vigoureusement applaudis.

CHRONIQUE ÉLECTORALE

Le renouvellement triennal du Sénat

SEINE. — La commission exécutive de la fédération socialiste S. F. I. O. de la Seine a procédé hier au dépouillement du referendum organisé dans ses sections pour désigner ses dix candidats aux élections sénatoriales du 9 janvier.

Trente-cinq aspirants à la « candidature » étaient en ligne.

Conformément aux décisions des deux derniers conseils fédéraux, quatre candidats ont été choisis pour Paris et six pour la banlieue.

La liste a finalement été ainsi établie :

MM. Voilin, député, maire de Puteaux; Groussier, ancien député; Jean Longuet, ancien député, maire de Châtenay; Osmin, secrétaire général de la fédération; Henri Sellier, conseiller général, maire de Suresnes; Auray, député, maire de Pantin; Gaston Lévy, administrateur général de la banque des coopératives; Rouanet, ancien député; Dherbécourt, président du Conseil général; Pierre Hamp, journaliste, homme de lettres.

On annonce la candidature de M. Jacques Helbronner, maître des requêtes au Conseil d'Etat, et collaborateur depuis dix ans de M. Painlevé.

M. Jacques Helbronner se présente seul avec un programme d'union républicaine, tendant à réaliser au Parlement et dans le pays l'union représentée par la composition du ministère Poincaré.

PUY-DE-DÔME. — D'une lettre adressée par M. Jacques Bardoux au *Moniteur du Puy-de-Dôme*, organe du parti radical socialiste du département, nous détachons le passage suivant :

Fidèle à la politique de Raymond Poincaré, d'Albert Sarraut, de Tardieu, de Marin, de Bokanowski, convaincu que l'Union républicaine est nécessaire pour sauver le franc et pour redresser la France, j'ai voulu placer la fédération radicale du Puy-de-Dôme en face de ce dilemme.

Ou bien l'accord public et loyal, sous la forme de listes jumelées, où chaque parti figure avec ses mandataires et avec son programme. Et c'est au premier tour le succès total et complet, comme dans les Vosges hier, comme dans le Nord ou en Seine-et-Oise demain.

Ou bien le désaccord public et loyal, avec toutes ses conséquences et avec tous ses risques, et le droit pour la fédération républicaine et sociale, si son congrès en décide ainsi, de compléter sa liste, volontairement incomplète, par des ententes avec des candidatures indépendantes.

Mais il y a une troisième solution, sur laquelle la fédération radicale ne saurait plus compter désormais, ni pour les élections sénatoriales, ni pour les élections cantonales : le vote gracieux et bénévole, sans conditions et garanties, de nos adhérents, considérés comme une foule moutonnière, mal encadrée, indisciplinée, taillable et corvéable à merci.

A mon tour d'attendre votre réponse.

RHIN (HAUT-). — L'Alliance démocratique s'est réunie pour désigner son candidat.

M. Jules Scheurer, sénateur sortant, malgré les instances réitérées des membres de l'Alliance, a maintenu formellement sa décision de ne pas se représenter. La réunion a exprimé ses regrets au sénateur sortant et l'a remercié vivement des éminents services rendus par lui au parti et au pays.

M. Paul Jourdain, député du Haut-Rhin, ancien ministre du travail et des pensions, a été désigné par acclamations comme candidat du parti. L'Alliance avec l'Union du parti républicain national est maintenue. De sorte que la liste présentée d'accord par les deux groupements est constituée de la manière suivante :

Le général Bourgeois, MM. Helmer et Gegauff, sénateurs sortants, et Jourdain, député, membre du groupe des républicains de gauche.

VIENNE (HAUTE-). — L'organe du parti communiste a fait annoncer qu'au second tour les délégués communistes voteront pour les trois candidats du parti socialiste, afin de faire échec aux deux sénateurs radicaux sortants qui se représentent et qui sont MM. Trouvé et Mazurier.

Le troisième sénateur sortant est M. Betoulle, socialiste, maire de Limoges.

ACADÉMIES. UNIVERSITÉS. ÉCOLES

Académie des sciences

Géodésie. — M. Ch. Lallemand présente une note de M. Helbronner apportant les résultats définitifs de ses opérations de la jonction géodésique directe de la Corse, dont il a exposé, il y a un an, le résumé des dispositions pratiques et des diverses particularités. Les calculs ont abouti à des valeurs d'angles et de côté qui fixent avec une grande précision la position de la Corse par rapport au continent. L'aléa qui en résulte pour cette position ne dépasse pas un mètre.

Une nouvelle substance anticoagulante. — M. Roux présente une note de MM. Doyon et J. Vial sur une substance anticoagulante extraite des ganglions mésentériques et présentant une activité coagulante remarquable sur le sang. Cette substance d'origine nucléaire ne contient pas de phosphore; elle est constituée par un hydrate de carbone uni à un groupement de bases puriques.

Un champignon comestible. — M. Costantin annonce que, malgré la saison très défavorable pour la culture des champignons par suite de la sécheresse de l'été, il a fait, le 27 novembre, une belle récolte d'argouane (*Pleurotus eryngii*) à la station de Fontainebleau, créée par lui en 1924-1925. Ce résultat justifie l'opinion sur le caractère prolifique de cet excellent champignon comestible qui ne croissait spontanément qu'au sud de la Loire.

Le néon et les bactéries. — Dans une note présentée par M. Daniel Berthelot, MM. A. Philibert et J. Risler rapportent des travaux qui montrent l'action destructive de certaines radiations sur les cultures microbiennes. La source lumineuse employée par les auteurs est une lampe luminescente au néon. Les radiations que ce gaz rare émet ne sont capables de tuer les bactéries que si on sensibilise le milieu microbien à l'action de cette lumière. On peut sensibiliser les micro-organismes à l'aide d'une solution de violet de méthyle. Dans ces conditions la lumière du néon tue le staphylocoque en une minute, le bacille diphtérique en 5 minutes, le streptocoque en 30 minutes.

L'action des rayons X sur les microbes. — M. J.-J. Trillat montre, dans une note déposée par M. de Broglie, que lorsqu'on place une feuille métallique au voisinage d'une culture microbienne, l'action des rayons X se trouve considérablement augmentée et se traduit par la mort des micro-organismes, et cela d'autant plus rapidement que le métal a un poids moléculaire plus élevé. Cette action est due au rayonnement secondaire produit par les rayons X sur la feuille métallique.

Autres communications. — M. Roux dépose une note de M. R. Fosse sur la présence de l'acide allantoïque dans le légume vert de *Phaseolus vulgaris*. — M. Lindet présente une note de MM. Demolon et Natier sur l'absorption dans le sol des ions potassium en présence des ions calcium. — M. Mesnil dépose une note de M. Azéma sur la formation des vésicules rénales et le développement des reins dans le genre Ascidia, et une note de MM. Chatton et Lwoff sur les synophrya, infusoires parasites internes des crabes. — M. Deslandres présente une étude de M. Antoniadi, concernant des changements observés sur la planète Jupiter.

Présentations d'ouvrages. — M. Emile Borel fait hommage de deux traductions, anglaise et russe, de son ouvrage : *l'Espace et le temps*. — M. Moureu offre un volume de M. Boniface, intitulé : *Thermo-dynamique et chimie.*

Election. — L'ordre du jour appelle l'élection du vice-président de l'Académie pour 1927. M. Maurice Hamy est élu à l'unanimité des suffrages.

M. MAURICE HAMY

Né à Boulogne-sur-Mer le 31 octobre 1861, M. Maurice Hamy a fait toutes ses études à la Sorbonne, où il fut reçu docteur ès sciences mathématiques en 1887, avec une thèse intitulée : *Etude sur la figure des corps célestes*. Aide-astronome à l'observatoire de Paris dès la même année, il était nommé astronome titulaire en 1904. Quatre ans plus tard, l'Académie des sciences l'appelait à succéder à Janssen dans la section d'astronomie.

Auteur de nombreux ouvrages, M. Maurice Hamy s'est consacré à l'étude de plusieurs problèmes importants de mécanique céleste. L'astronomie lui doit en outre des perfectionnements et des instruments nouveaux destinés aux recherches de haute précision. Ainsi le spectroscope solaire, installé à l'observatoire de Paris en 1906, a été construit d'après ses plans.

Académie de médecine

L'Académie de médecine a supprimé cette année la lecture de l' « éloge » qui figure habituellement au programme de sa séance publique annuelle. Elle a estimé que la séance solennelle qui aura lieu mardi prochain 14 décembre en l'honneur de Laennec remplacerait dignement la cérémonie coutumière. La séance d'aujourd'hui ne s'est donc distinguée des réunions hebdomadaires que par la proclamation des prix décernés en 1926 par la savante Compagnie. M. Souques, secrétaire annuel, a lu le rapport sur ces récompenses, en même temps qu'il rendait hommage aux académiciens morts dans l'année. Puis le président, M. Bar, a proclamé les noms des lauréats, dont voici les principaux :

Prix Alvarenga de Piauhy (1,000 fr.), à M. H. Baruk. — *Prix Apostoli* (800 fr.), M. Leroux-Robert. — *Prix Argut* (800 fr.), M. L. Jaubert. — *Prix Baillarger* (2,500 francs), M. A. Rodiet. — *Prix du baron Barbier* : 1,500

FEUILLETON DU *Temps*
DU 8 DÉCEMBRE 1926

CHRONIQUE MUSICALE

A propos du 2e centenaire de la naissance de Philidor

FRANÇOIS-ANDRÉ DANICAN PHILIDOR

Compositeur de musique,
Joueur d'échecs
et marchand-mercier.

La ville de Dreux vient de célébrer, avec un éclat un peu exclusif, le deuxième centenaire de la naissance de François-André Danican Philidor, qui gagna pleinement sa réputation et comme joueur d'échecs et comme compositeur de musique. On s'étonne que les théâtres lyriques de la capitale négligent une occasion si favorable pour servir la mémoire d'un tel artiste. Sa personnalité n'est-elle pas une des plus curieuses et des plus marquantes de la musique? Soit que l'on considère son œuvre ou ses mœurs, il intéresse et enchante. Il n'y a personne, parmi nous, qui ne soit blessé de l'oubli où la salle Favart rejette le nom de Philidor, qui fut l'un des grands fondateurs, l'un des principaux inventeurs du genre de l'opéra-comique. Un manque d'égards si marqué pouvait d'autant mieux être épargné au souvenir du musicien drouais que M. Louis Masson, qui dirige actuellement avec M. Georges Ricou le théâtre de la place Boieldieu, avait remonté au Trianon-Lyrique, il y a peu d'années, un ouvrage de Philidor. Quelques nouvelles réflexions ont-elles conduit M. Masson au repentir de soutenir la gloire du vieux compositeur? Il lui eût été plus aisé qu'il ne croit de justifier ses préférences passées.

On ne saurait parler de Philidor qu'on ne le loue. Les singularités qu'il mettait dans quelques points de sa conduite n'en rehaussent que plus vivement les couleurs de sa physionomie attirante. Avec les circonstances de sa vie, d'une piquante variété, on pourrait écrire l'une de ces biographies d'artistes, entraînantes et pittoresques, dont se passionne le public d'à présent. Son histoire, plus sûrement que celle des autres, nous ferait revenir des frivolités ou des tracas qui nous occupent. On me permettra de la rappeler avec l'étendue qu'elle mérite.

François-André Danican Philidor est né à Dreux, le 7 septembre 1726. Il était petit-fils du fameux hautboïste de Louis XIII, Michel Danican, que le roi avait appelé un jour « mon Filidori », en souvenir du grand virtuose siennois qui avait porté ce nom. Michel Danican s'empara de l'appréciation royale comme d'un titre de noblesse. Les nombreux descendants de Danican portèrent tous désormais le nom de Philidor. Le père de François-André avait eu, d'un premier mariage, seize enfants, et à soixante-treize ans avait épousé une jeune fille de dix-neuf ans, dont il avait eu encore cinq enfants. L'auteur du *Maréchal ferrant* était issu du second mariage d'André Danican Philidor, qui avait été bibliothécaire de la musique du roi.

Tout enfant, François-André avait été admis à la chapelle de Louis XV. Il n'avait pu faire autrement que de suivre l'enseignement de Campra. Le petit page de la musique avait composé trois motets, dès l'âge de treize ans. « Le roi, écrit le duc de Luynes dans ses Mémoires, lui fit donner cinq louis. On m'a dit même que Sa Majesté lui a promis deux louis d'augmentation à chaque motet qu'il ferait. » Mais la vie échiquéenne semblait alors le séduire davantage que la vie musicale. Les quatre-vingts musiciens de la chambre du roi, en attendant la messe du souverain, jouaient aux échecs sur une longue table où étaient placés six échiquiers. Le jeune Philidor s'intéressait avec passion à toutes les parties qui s'engageaient là. Il fut bientôt un joueur d'échecs imbattable.

A l'âge de dix-huit ans, Philidor s'était mesuré avec les plus célèbres champions du noble jeu. Il avait vaincu, en Hollande, Stamma, l'auteur des *Stratagèmes du jeu d'échecs*. Appelé en 1748 au camp de l'armée anglaise, près de Maëstricht, il joua plusieurs parties avec le duc de Cumberland. La même année, il écrivit, à Aix-la-Chapelle, son *Analyse du Jeu d'échecs* que l'année suivante il publiait à Londres et dédiait au duc de Cumberland. Les représentants les plus distingués de l'aristocratie anglaise avaient tenu à figurer parmi ses souscripteurs. Il était invité à Berlin par Frédéric le Grand et, devant le souverain, il « poussait le bois » contre des adversaires comme le marquis de Varennes et certains grands savants prussiens. A l'Académie des sciences, il joua contre l'automate du baron de Kempelen. Le baron allemand avait écrit auparavant à Philidor pour le supplier de perdre cette partie. Philidor, qui était bon jusqu'à la sottise, promit de se laisser vaincre par la marionnette mécanique de Kempelen. Sans doute ne sut-il pas choisir ses ruses. Il gagna, bien malgré lui, la partie. On le regardait comme un prodige. Un public dévot suivait ses prouesses au café de la Régence. Au début du *Neveu de Rameau*, Diderot dit que là font assaut Légal le profond, Philidor le subtil, le solide Mayot » et, plus loin, « excepté Légal et Philidor, le reste n'y entend rien. » Dans ce *Neveu de Rameau* qui n'est qu'une satire déguisée contre la musique française, Diderot affectait de ne considérer en Philidor que le joueur d'échecs. Plus tard, lorsque Philidor, le dos tourné aux échiquiers, triompha à Londres de trois adversaires, qu'il battit simultanément, Diderot lui écrivit : « Je ne suis pas surpris, monsieur, qu'en Angleterre toutes les portes soient fermées à un grand musicien et soient ouvertes à un savant joueur d'échecs. Nous ne sommes guères plus raisonnables ici que là. » De nos jours, les exploits d'un Philidor ont été largement dépassés. Un élève actuel de notre faculté de droit, M. Gromaire, a pu jouer, dans le même moment, contre dix-neuf adversaires et en avoir raison. Montaigne trouvait déjà le jeu d'échecs « niais et puéril ». Comme musicien, Philidor a infiniment mieux fait pour se concilier notre estime.

C'est en Angleterre, où il était l'une des gloires du Club des échecs, que Philidor connut Hændel et s'enthousiasma de ses austères compositions.

Revenu en France, il composa, en 1754, ses *Motets à grand chœur*. Son *Lauda Jerusalem* exécuté à la messe du roi, à la fin de la même année, ne fut goûté que médiocrement. Jean-Philippe Rameau conseilla alors à Philidor de consacrer son activité au théâtre lyrique. Il se sentait déjà musicien de théâtre ou se préparait à l'être. Il avait instrumenté pour Jean-Jacques Rousseau le *Devin du village*. Plusieurs airs de sa façon ornaient les *Pèlerins de la Mecque* joués à l'Opéra-Comique. Le 9 mars 1759, il fit représenter *Blaise le savetier*, dont le livret inspiré d'un conte de La Fontaine était dû à Sedaine. Le succès en fut considérable pour l'époque et soixante-huit représentations à la suite ne purent l'épuiser.

La grâce toute pure du musicien, sa science maniée légèrement, son sens dramatique si étendu, la force et la couleur de son orchestration l'imposèrent à l'esprit de ses contemporains. Plus de vingt partitions théâtrales succédèrent à ce premier ouvrage : le *Jardinier et son seigneur* (1761), le *Maréchal ferrant* (août 1761), l'une de ses plus fraîches, de ses plus expressives compositions, *Sancho Pança dans son isle* (juillet 1762), le *Bûcheron ou les trois souhaits* (février 1763), le *Sorcier* (janvier 1764), *Tom Jones* (février 1765), le *Jardinier de Sidon* (juillet 1768) le *Jardinier supposé* (septembre 1769), la *Nouvelle école des femmes* (janvier 1770), le *Bon fils* (janvier 1773), *Zemire et Melide* (octobre 1773), les *Femmes vengées* (mars 1775), l'*Amitié au village* (août 1785). Il franchit bientôt les limites de son essor et se poussa dans le genre sérieux. Il donna à l'Académie royale de musique *Ernelinde* (novembre 1767), puis *Thémistocle* (mai 1786). Après la première représentation d'*Ernelinde*, Louis XV fit à Philidor une pension de six cents livres sur sa cassette. Le compositeur touchait également du Club des échecs de Londres, où on lui faisait grande chère, une pension qui l'obligeait à séjourner quatre mois par an en Angleterre. Ces gages lui permettaient de subsister honorablement.

« Sa musique et ses échecs, écrivait Collé avec dépit, n'empêchent pourtant pas Philidor d'être une bête à tous égards; il est, en conséquence, d'une suffisance et d'une fatuité révoltantes. Je l'ai vu jouer aux échecs : il étonne, et d'autant plus (comme je l'ai dit et personne ne m'en dédira), que c'est très réellement une bête. » Grimm n'était pas plus juste envers le musicien. Après sa première pièce importante, le critique allemand s'exprime ainsi dans sa *Correspondance littéraire* : « *Blaise le savetier* a été mis en musique par M. Philidor, fameux joueur d'échecs. Cette musique est monotone parce qu'elle manque d'idées. Ce n'est pourtant pas la faute du poète qui a fourni à son musicien des situations très plaisantes. M. Philidor a, je crois, plus de génie aux échecs qu'en musique. » Grimm devait bientôt revenir de son opinion. Après le *Sorcier*, il dit : « Le musicien a, ce me semble, fait des progrès, et dans son goût, et dans son style, et dans l'art d'arranger les paroles. ». Et après *Tom Jones* : « Il y a dans la musique de très belles choses, et c'est, peut-être, à tout prendre, le meilleur ouvrage de Philidor. »

A distance, il nous est loisible de juger comme il convient et l'homme et le compositeur, et l'on peut les examiner tous deux avec soin et sans préjugés. On sera bien aise de savoir qu'il n'était ni enflé ni glorieux comme le prétendait Collé. Ses contemporains l'ont représenté comme un bonhomme naïf, distrait et miséricordieux. Il habita d'abord rue Montmartre en face de la rue des Jeuneurs, puis à partir de 1783 au 2 de la rue de la Michodière, tout près du théâtre d'opérettes qu'on y voit aujourd'hui. Ses occupations de musicien et de joueur d'échecs ne lui suffisaient sans doute pas. Dans le même temps, il tenait, paraît-il, un fonds de mercerie, rue du Four-Saint-Germain. Le fils aîné de Philidor qui nous a laissé le début d'une biographie de son père affirme que le compositeur du *Maréchal ferrant* n'exerça point la profession de marchand mercier. C'est pour complaire à ses deux sœurs établies commerçantes que Philidor s'inscrivit à la maîtrise des merciers. Pourtant, il ne laissa pas de se prévaloir de son troisième métier. Sur son acte de mariage, sur les actes de baptême de ses enfants, il ne voulut être désigné que sous la qualité de marchand mercier. L'air d'audace et de fatuité que lui prête Collé est loin de la vérité. Philidor, malgré sa réputation, gardait une retenue, une cordialité généreuse dont nous sommes encore touchés. Il venait sans cesse en aide aux artistes pauvres qu'il avait connus. Les confidents de ses affaires et de ses plaisirs nous ont appris qu'il donnait tous ses vêtements à ses misérables solliciteurs. Sa femme et son valet étaient obligés de le surveiller sans cesse pour qu'il ne se dépouillât pas complètement et pour parer à ses marques excessives de distraction et de libéralité.

En 1792, Philidor demanda au gouvernement révolutionnaire la permission de partir pour Londres. Il finit par l'obtenir. Il demeura dans la capitale anglaise pendant près de trois ans. Lorsqu'il voulut revenir en France pour retrouver les siens, on lui suscita mille difficultés. Le 31 août 1795, il mourut à Londres à l'âge de 69 ans, des suites de la goutte, sans avoir pu revoir sa famille. Il laissait une partition inédite intitulée *Bélisaire*. A vingt-deux ans, il avait été emprisonné pendant une quinzaine à For-l'Evêque, pour avoir pris le parti d'un malheureux que la police voulait arrêter. Philidor devint partisan de la Révolution. Je me demande si ce n'est pas par amour du peuple qu'il tenait si officiellement à sa qualité de marchand mercier, lui dont la réputation était européenne. Il avait été pourtant élevé dans la haute atmosphère de Versailles. Il avait pu observer de près les magnificences et les turpitudes de la cour. Mais la Révolution qui se fit dépassa son espérance. Ne devait-il pas regretter, la veille de sa mort, l'élégance, la galanterie, la douceur de vivre qu'il avait connues dans sa jeunesse?

Quelles occupations divertissaient davantage Philidor? En vérité, il était aussi maître de lui-même aux échecs que dans la musique. Peut-être ne vint-il au théâtre lyrique que pour entretenir les habitudes familiales et son instinct. Il appartenait à une véritable dynastie de musiciens. Dès l'âge le plus tendre, il fut familier des plus savantes doctrines musicales. Cette éducation le forma à une rare discipline pour ses partitions. Au théâtre, il lui était aussi naturel d'être docte compositeur qu'aux autres de ne l'être pas. Infiniment plus versé dans la science musicale que ses rivaux Duni, Monsigny, Dezède, il passait pour un pédant un peu lourd. Il se donnait seulement des règles exactes pour mieux plaire, par un scrupule de justesse. De son temps, lui seul était capable de mettre comme ils sont certains ensembles de ses partitions qui peuvent être aujourd'hui encore appréciés. Dans le quintette de *Blaise le savetier*, les quatuors du *Bûcheron* et de *Tom Jones*, les trios du *Maréchal ferrant*, il y a une sûreté de facture, un esprit d'ordre et de clarté, une entente des constructions sonores qui manquent à la plupart des compositeurs de théâtre de l'époque.

Les ouvrages lyriques qu'on écrivait pour le théâtre sur un ton majestueux constant commençaient alors de se transformer. Les scènes de la Foire représentaient les parodies des opéras austères. Le goût de l'élite et du public était mené par Jean-Jacques Rousseau qui entraînait les hommes au retour à la nature. Le théâtre, après n'avoir pris pour héros que les dieux et les rois, ne célébrait plus que les fermiers, les meuniers, les bergers, les artisans les plus humbles. Par contre-coup, la bassesse et la grossièreté se produisaient avec éclat. D'ailleurs, ceci n'était pas moins artificiel que cela. Philidor, qui était lié d'amitié avec Rousseau et Diderot, fut l'un de nos premiers musiciens à se laisser gagner par cette simplicité rustique dont on voulait se laisser enchanter.

Nous sommes, à présent, heurtés par l'ignorance et la rudesse de certains artistes de la Foire. Quoique attaché aux nouveaux principes, Philidor ne pouvait vivre dans ce milieu vulgaire, tant l'élégance lui était propre. Il s'était nourri des leçons des maîtres. Il lui était impossible de s'exprimer avec négligence. Ses œuvres, qui semblaient vivement improvisées, étaient des jeux sérieux où toutes les finesses étaient encore permises. Ses paysans avaient peut-être un air de chapelle et de grand monde. Sans se détourner de ses sujets agrestes, le compositeur gardait une beauté serrée de la forme, une modération harmonieuse, un arrangement de bon aloi. C'est pourquoi quelques-unes de ses partitions ont conservé sur nous leur crédit. Aucun de ses concurrents ne le vaut pour une certaine fermeté d'écriture, de structure et de style. Félicien Grétry, en jugeant la personnalité et l'œuvre de Philidor, a très exactement écrit : « Il pouvait ranger une succession de sons avec la même facilité qu'il jouait une partie d'échecs... Nul musicien n'aura plus de force et de clarté dans ses compositions que Philidor n'en a mis dans les siennes. »

Desnoiseterres et Hector Berlioz ont cru accabler la mémoire de Philidor en l'accusant de plagiat. En effet, dans le *Sorcier*, qui avait été joué le 2 janvier 1764 sur le théâtre de la Foire, on retrouve textuellement l'air « Objet de mon amour » de l'*Orphée* de Gluck. Cet air, qui avait été publié dix ans auparavant par le Chevalier, devait prendre place dans la nouvelle version qui allait être donnée à l'Académie royale de musique. Desnoiseterres et Berlioz étaient plus rigoristes que les contemporains de Philidor. On ne songea pas alors à incriminer le compositeur du *Sorcier*. C'est que les musiciens de la Foire ne se piquaient d'aucune retenue. Ils empruntaient librement aux partitions en vogue tous les airs qu'il leur plaisait. On ne s'en offusquait pas. Le manège était plus nécessaire qu'un mérite original. Bien d'autres emprunts peuvent être découverts dans les compositions plaisantes ou sérieuses du dix-huitième siècle.

Nous ne pouvons, en tout cas, nous applaudir de l'injustice qui est aujourd'hui faite à l'un de nos musiciens d'opéra-comique les plus ingénieux, les plus inspirés. Dans cette affaire, la musique et la raison sont également sacrifiées. Philidor ne s'est pas abandonné aux choses qui vont purement à plaire au public d'un moment. Il avait une valeur plus vive, avec un esprit net et prudent. Il occupe avec honneur une place importante dans l'histoire de notre littérature lyrique. Il ne peut être si maltraité par les caprices de la fortune. A l'occasion du deuxième centenaire de sa naissance, l'Opéra-Comique aurait dû faire revivre l'un de ses ouvrages d'une construction si agréable et si délicate. Les spectateurs actuels, habitués au fatras et au tumulte, auraient peut-être tenté de s'instruire des grâces commençantes de notre musique légère. Je connais pour le moins un grand nombre de joueurs d'échecs qui eussent été ravis de quitter leurs exercices favoris pour célébrer Philidor, qui avait tant de charme dans le tour et l'instruction.

HENRY MALHERBE.

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France